

Avis public du scrutin référendaire

Vote par correspondance

Municipalité
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Scrutin du
2022 | 08 | 21
année | mois | jour

Page 1 de 2

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes inscrites sur la liste référendaire de la municipalité ou du secteur concerné que :

1. un scrutin est nécessaire à la suite de l'adoption :

du règlement;

de la résolution;

de l'ordonnance;

Pour consultation : 6, rue Mailloux, La Minerve

Dates : Du lundi au vendredi

Heures : 8 h à 12 h et 13 h à 17 h

numéro : 2022-702

titre : Règlement numéro 2022-702 modifiant le règlement de zonage no. 2013-103 afin d'interdire la location court séjour en résidence principale dans les zones RT et U et d'ajouter une condition à l'égard du nombre de chambres

objet : Interdire la location court séjour en résidence principale dans les zones RT-08, RT-11, RT-39, RT-40 et U-42 et ajouter une condition à l'égard du nombre de chambres

date de l'adoption : 2 mai 2022

montant et emploi projeté des sommes de l'emprunt (le cas échéant) : N/A

2. la question référendaire est la suivante :

Approuvez-vous le règlement intitulé :

Le règlement numéro 2022-702 modifiant le règlement de zonage no. 2013-103, afin d'interdire la location court séjour en résidence principale dans les zones RT-08, RT-11, RT-39, RT-40 et U-42 ainsi que les zones contiguës et d'ajouter une condition à l'égard du nombre de chambres?

3. le scrutin concerne :

l'ensemble de la municipalité;

un secteur de la municipalité;

(croquis facultatif)

Description sommaire du périmètre du secteur concerné (en plus ou au lieu du croquis)

Zone RT-08 et RT-11 (Lac aux Castors – Lac La Minerve)

Zone RT-39 (Lac Chapleau / parties Sud et Ouest et île Chapleau)

Zone RT-40 (Lac Marie-Louise – Lac Grégoire)

Zone U-42 (Noyau villageois – ch. des Pionniers, Lac Chapleau – partie Nord)

4. un vote par anticipation, le cas échéant, sera tenu de 12 h à 20 h au(x) endroit(s) et à la (aux) date(s) ci-dessous indiqués :

1^{er} jour : endroit 91, ch. des Fondateurs
 date 14 août 2022

section de vote (n^{os}) 2 à 3

2^e jour endroit _____
(s'il y a lieu) : date _____

section de vote (n^{os}) _____ à _____

5. les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le de 10 h à 20 h aux endroits suivants :

2022	08	21
année	mois	jour

endroit 91, ch. des Fondateurs

endroit _____

section de vote (nos) 2 à 3

section de vote (nos) _____ à _____

endroit _____

endroit _____

section de vote (nos) _____ à _____

section de vote (nos) _____ à _____

6. renseignements sur le vote par correspondance :

- le bulletin de vote doit être reçu au bureau du greffier ou secrétaire-trésorier au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :
- les personnes habiles à voter pouvant voter par correspondance qui n'auront pas reçu le bulletin de vote pourront communiquer avec le greffier ou secrétaire-trésorier afin de l'obtenir à compter du sixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le : aux jours et aux heures suivants :

2022	08	19
année	mois	jour

2022	08	15
année	mois	jour

Jour : 15 août 2022 , de : 8 h à : 17 h ;
Jour : 16 août 2022 , de : 8 h à : 17 h ;
Jour : _____ , de : _____ à : _____ ;

Pour plus d'information, vous pouvez me joindre ou joindre ma secrétaire d'élection, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Greffier ou secrétaire-trésorier : Suzanne Sauriol
Adresse : 6, rue Mailloux
La Minerve, QC
JOT 1S0
Numéro de téléphone : 819 681-3380 #5501

Secrétaire d'élection : Chantale Bonfond
Adresse : 6, rue Mailloux
La Minerve, QC
JOT 1 S0
Numéro de téléphone : 819 681-3380 #5509

7. le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

endroit : Centre communautaire – 91 chemin des Fondateurs
date : 21 août 2022
heure : 20 h

Signature

Donné à _____

La Minerve, QC
Municipalité

, le

2022	08	01
année	mois	jour


Secrétaire d'élection